

PARITÉ DANS LES INSTANCES DE DIRECTION

Les RH ont la parole !

Introduire un quota de parité dans les comex et codir ?

53 %

des répondant·e·s favorables ou très favorables



29 %

des répondant·e·s défavorables à cette mesure

“ CELA DÉPEND VRAIMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ. LE COMITÉ EXÉCUTIF DOIT ÊTRE À MON SENS REPRÉSENTATIF, SI LA SOCIÉTÉ EST MAJORITAIREMENT COMPOSÉ D'HOMMES OU DE FEMMES À TOUS NIVEAUX, IL N'EST PAS CHOQUANT QUE LE COMEX NE SOIT PAS COMPOSÉ À 50% D'HOMMES ET DE FEMMES. ”

Des freins à l'introduction de cette mesure anticipés pour 80 % des répondant·e·s



Difficulté de recrutement à des postes de direction, particulièrement dans les secteurs peu mixtes

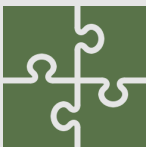


Procès en légitimité des personnes choisies "au nom des quotas"



Risque de déplacement du pouvoir vers d'autres instances internes

Des bénéfices potentiels pour 70 % des répondant·e·s



Pluralité d'approche et de points de vue menant à de meilleures décisions stratégiques



Meilleur reflet de la société, attractivité de l'entreprise et image de marque



Favoriser l'égalité professionnelle F/H et l'équilibre des temps de vie en inscrivant ces sujets à un niveau stratégique

LE BILAN DES RH DE L'OBLIGATION DE PARITÉ DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

72 %

des entreprises concernées ont constaté un impact faible ou nul sur l'accès aux femmes à des postes de responsabilité

28 %

des entreprises concernées reconnaissent un fort ou très fort impact sur l'accès aux femmes à des postes de responsabilité

0 10 20 30 40 50 60 70 80

LES RECOMMANDATIONS

Cibler prioritairement

les entreprises aux effectifs très féminisés avec des instances de direction majoritairement masculines, y compris le secteur public

Moduler les taux et les délais afin de prendre en compte les difficultés de secteurs à dominante masculine ou féminine

- Quota qui reflète la démographie de l'entreprise (données BDES) avec part minimum de représentation du sexe le moins présent voire même « bonus » pour les entreprises qui dépassent ces minima.
- Délais supplémentaires pour les secteurs et territoires en tension.
- Pas d'immédiateté de la mesure.